

Réf: Dossier N° : 48013

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « FARM-AG INTERNATIONAL COTE D'IVOIRE SARL »

en abrégé «FARM-AG CI »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY 2 PLATEAUX 7ème TRANCHE, 06
BP 1406 ABIDJAN 06**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Avril 2018, et enregistrés au CEPICI le 09 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « FARM-AG INTERNATIONAL COTE D'IVOIRE SARL » en abrégé «FARM-AG CI ».

Objet: Le commerce, l'importation et la distribution de produits chimiques, de produits phytosanitaires, de semences, d'engrais, d'appareils de traitement et de matériels de protection concernant les produits chimiques

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - COCODY 2 PLATEAUX 7ème TRANCHE, 06 BP 1406 ABIDJAN 06

GERANT: Monsieur YOBO-TITIAHI PATRICK ALAIN.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09249 du 06/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°8642 du 06/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

